

UNE BOUÉE DE SAUVETAGE À HUILE

M. Debrosse, capitaine au long cours, officier de la Compagnie générale transatlantique sur les paquebots de New-York, vient d'imaginer très ingénieusement une nouvelle bouée de sauvetage à huile, qui peut rendre de grands services à l'humanité.

Cette bouée est tout simplement un flotteur ordinaire, comme ceux qui se trouvent à bord de tous les navires, mais surmonté de quatre tubes en métal contenant de l'huile. Une tige, également en métal glissant à frottement découvre des petits orifices suinteurs et le liquide, s'échappant goutte à goutte, calme la partie de la mer qu'il recouvre. C'est-à-dire qu'en laissant tomber à la mer, la bouée, les quatre glissiers ou tubes qui la surmontent de 10 à 12 cent. s'ouvrent et les orifices, venant en superposition exacte, n'en formant plus qu'un, l'huile s'écoule lentement pendant deux heures. Son action s'étendra sur un périmètre de 80 à 100 mètres. De cette façon, en tenant compte de l'action apaisante de l'huile sur la mer, l'homme en danger qui aura saisi la bouée se verra de suite protégé contre la grosse mer, et l'embarcation envoyée à sa recherche sera parfaitement guidée par la surface plane qui tranchera forcément sur les lames.

CHOSES ET AUTRES.

Dis donc petite, tu iras chez le charcutier et tu regarderas s'il n'a pas des pieds de cochon.

La petite revient.

— Eh bien, as-tu vu ?

— Non, il avait des bottes.

Un superbe Soudanais, du plus beau noir, se tient devant la porte d'un boulanger.

— Oh ! s'écrie un gamin, un nègre chez le boulanger.

— Oui, mon fiston, répond le nègre, c'est moi qui fait le pain de seigle !

Aux examens de l'Hôtel de Ville. Le professeur. — Citez-moi, mademoiselle, le nom d'une femme qui ait porté l'épée.

L'élève, sans hésiter. — Dame Oclès.

Guiblard fils à Guiblard père : — Papa, qu'est-ce que c'est que ça, la dette flottante ?

— Ça doit être le budget du ministère de la marine !

SOCIÉTÉ MUSICALE

Programme du Dimanche 28 juin 1891,
quai La Roncière,
à 3 heures 1/2 du soir.

1. *Le Bienheureux* (all. mil.) LEROUX.
2. *Polka-Mazurka*. VIOLETTA.
3. *Bonjour Suzon* (gavotte). L. MAYEUR.
4. *Le Voyage en Chine* (fant.). BAZIN.
5. *Les Perles* (suite de valses). PALAUSI.
6. *La Dame de Pique* (polka). MULLOT.

Le Chef de musique, C-V. LIORAT.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

ANNONCE JUDICIAIRE LÉGALE

Etude de M^e François COUTURIER, agréé près les tribunaux, sise à Saint-Pierre, rue Bisson.

DE PAR LE PEUPLE, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,

En l'audience des ventes sur saisie immobilière du tribunal de première instance de Saint-Pierre, séant au Palais de justice à Saint-Pierre,

1^o D'une ferme, dite du goulet du Grand Barachois et située à Langlade (commune de Miquelon);

2^o D'une ferme, dite du ruisseau Debon et située également à Langlade;

3^o D'une maison et d'un magasin y attenant, situé le tout au Pont Boulo, à Saint-Pierre et construit, en partie sur le domaine maritime, en partie sur la propriété Emile Théberge;

4^o D'un pré, sur lequel est construit un magasin, et situé à Saint-Pierre;

5^o D'un autre pré, situé aussi à Saint-Pierre;

et 6^o D'un jardin sur lequel est construit un magasin, le tout situé également à Saint-Pierre.

L'adjudication aura lieu le lundi treize juillet prochain, à deux heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux et en six lots des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION.

Premier lot.

La ferme du goulet du Grand Barachois se compose d'une maison d'habitation, d'une boulangerie, de deux magasins et de terres, le tout borné au nord par le Grand Barachois, au sud par la ferme Lamunth, à l'ouest par Crassin et à l'est par l'entrée du Goulet.

Deuxième lot.

La ferme du Ruisseau Debon se compose d'une maison d'habitation, d'un magasin, d'une boulangerie, d'une étable et de terres, le tout borné à l'est par la montagne, au nord par Quémart, au sud par Cuquemel et à l'ouest par la mer.

Troisième lot.

La maison et le magasin du Pont Boulo sont situés, ainsi qu'il a été dit, partie sur la propriété Emile Théberge, partie sur le domaine maritime.

Quatrième lot.

Le pré sur lequel est construit un magasin est borné au nord par Poulain, au sud par Pourpoint, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Vigneau.

Cinquième lot.

Le second pré est borné au nord par Beautemps, au sud par veuve Lacroix, à l'est par la même veuve Lacroix et à l'ouest par Pourpout.

Sixième lot.

Le jardin sur lequel est construit un magasin, est situé à l'angle des rues Colbert et de l'Espérance et borné au nord par la rue Colbert, au sud par Darrups, à l'ouest par Roussel et à l'est par la rue de l'Espérance.

Une délibération du Conseil général de la Colonie, en date du 27 octobre 1890 ayant supprimé l'impôt foncier aux îles Saint-Pierre et Miquelon à partir du premier janvier 1891 ces propriétés ne sont pas imposées ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le chef de la deuxième section de la direction de l'intérieur.

Les immeubles dont s'agit ont été saisis à la requête de la maison de commerce en liquidation Victor Lefrançois, représentée à Saint-Pierre, par M. A. Grezet, sur M. Aimé Théberge, demeurant à Saint-Pierre, par procès-verbaux, l'un de Paxent Thué, huissier à Miquelon, en date du 20 avril dernier, visé le 22 du même mois, par M. le Maire, de Miquelon et transcrit après dénonciation à la partie saisie, au bureau des Hypothèques de Saint-Pierre le 28 du même mois, volume 7 articles 262 et 263; et l'autre de Louis Héguy, huissier à St-Pierre, en date du 8 avril dernier, visé le même jour par M. le Maire de St-Pierre et transcrit, après dénonciation à la partie saisie au bureau des Hypothèques de Saint-Pierre le 20 du même mois, volume 7, articles 258 et 259.

Le Cahier des charges dressé pour parvenir à la dite adjudication a été déposé le 30 avril dernier au greffe de ce tribunal où toute personne peut en prendre connaissance avant le jour de la vente.

Cette adjudication sera faite sur les mises à prix,

pour le premier lot, de 4,500 francs,
pour le deuxième lot, de 4,500 francs,
pour le troisième lot, de 300 francs,
pour le quatrième lot, de 800 francs,
pour le cinquième lot, de 600 francs,
pour le sixième lot, de 1,000 francs,

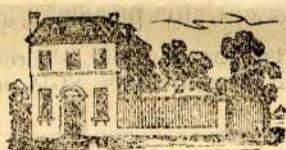
Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 20 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles sus indiqués pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Saint-Pierre, le 20 juin 1894.

L'agréé poursuivant,
FRANÇOIS COUTURIER.

ANNONCES.

A VENDRE



Une maison située coin des rues du Barachois et Gervais, en face le Lavoir public et actuellement occupé par M. Jacques Légaré.

L'entrée en possession est fixée au premier janvier 1892.

S'adresser à M. R. O. SHEEHAN ou à M. Jacques LÉGASSE.

A VENDRE



Une maison à rez-de-chaussée située rue Joinville en face la propriété de M^{me} V^e Norgeot, Comprenant:

4 appartements avec grenier, cour, cave et jardin.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. Firmin FOUREL, rue du Barachois.

JOHN L. STEARNS,

Directeur Général de

LA MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY DE NEW-YORK,

A l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il va résider à Saint-Pierre pendant quelques semaines et qu'il sollicite leur confiance. Il leur adresse ses propositions et passera toutes polices sur la vie et tous contrats de placement, suivant les règlements de la compagnie qu'il dirige.

Il est hors de conteste que la « Mutual Life Insurance Company » de New-York occupe parmi les Compagnies d'assurances du monde entier la place la plus importante. Elle possède un capital de

SEPT CENT MILLIONS DE FRANCS

et la plupart des négociants et armateurs de St-Pierre sont ses clients.

Depuis qu'elle traite avec les îles Saint-Pierre et Miquelon, un seul décès s'est produit parmi ses assurés et par suite il ne lui a été présenté qu'une seule réclamation. C'est celle qui a eu lieu à l'occasion de la mort de M. James Davis, de son vivant employé de la Compagnie Française du Télégraphe. Les fonds ont été immédiatement versés aux ayants droit dès que les pièces ont été régularisées. C'est toujours ainsi qu'opère la « Mutual Life Insurance Company » et c'est dans ces conditions qu'elle se recommande aux habitants de la colonie avec l'espérance que son appel sera écouté.

LA MUTUELLE A COMMENCÉ SES OPÉRATIONS EN 1843.

Elle est la plus vieille Compagnie des États-Unis et la plus grande de l'univers. Elle est purement mutuelle, n'ayant pas de capital social; tous les bénéfices sont payés aux porteurs de polices, et la somme totale des accumulations et de l'excédent leur appartient exclusivement. Jusqu'au 31 décembre 1889, elle a payé à ses porteurs de Polices dans l'espace de quarante-sept ans l'énorme somme de 287,681 947,12 dollars ce qui fait le **Double du Montant qu'ait payé jusqu'ici aucune autre Compagnie d'Assurances sur la Vie.** Dans ce même espace de temps elle a augmenté son actif de 470,000,000, dollars et cette somme est destinée au paiement des réclamations et des dividendes à échoir. Ses porteurs de polices ont déjà touché, sous formes de dividendes en argent, 81,062,975,36 dollars et elle a encore en mains un excédent in-fivis de 9,443,934,62 payable à la période de distribution mentionnée dans les contrats de ses assurés. Y compris l'excédent actuel elle a réalisé en bénéfices pour les porteurs de polices 90,506,929,98 sur les polices qui ont droit aux dividendes, soit presque le double du surplus de toute autre compagnie.

Sur les polices de Vie ordinaires les dividendes de la « MUTUAL LIFE » ont été de VINGT-CINQ A CINQUANTE POUR CENT et au-delà plus élevés que ceux de l'*Equitable* ou de la *New-York Life*

VENTE AU RABAIS

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

CHEZ M^{me} V^e BENATRE,

ETOFFES—NOUVEAUTÉS—CHAUSSURES—PARAPLUIES et OMBRELLES
COMESTIBLES—ARTICLES D'ÉPICERIE.

MARCHANDISES DIVERSES

A PRIX TRÈS-RÉDUITS.

ANNUAIRE

DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment cartonné : 2 fr. 50

BERGER-LEVRAULT ET Cie, Editeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'Annuaire de la Presse Coloniale, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, où un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son Annuaire de la Presse Coloniale contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'historique des Journaux qui se publient actuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

A VENDRE.

Un TERRAIN situé coin des rues Jacques-Cartier et de la Boulangerie, en face les propriétés Bizeuil et Busnot.

S'adresser à Mme veuve LEPELTIER.

A VENDRE.

Un morceau de bois à maturité en pithpin mesurant treize mètres et demi de long sur quinze pouces de diamètre.

S'adresser à M. Léon FOUCHARD.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une belle maison à un étage comprenant huit appartements, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informier le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désignés. Il donnera tous renseignements et indiquera toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE
pour
PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES
PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A VENDRE

Une MAISON à rez-de-chaussée, comprenant six appartements, cour et jardin.

S'adresser à M. E. Larralde.

A VENDRE

Un CHRONOMÈTRE Wilhel.

S'adresser au bureau du Journal où à MM. Poulain, horlogers, rue Bisson.

A VENDRE.

Un bel ameublement de salon
EN REPS VERT
comprenant :

Un canapé. — deux fauteuils. — six chaises.

Une table ovale dessus marbre.
S'adresser au bureau du Journal.

REVUE NATIONALE

de

L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'enraînement de la suggestion ou l'ave à distance sans le secours des yeux: là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par an, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.